

## RÉPONSE MUNICIPALE N° 6/2021

le 30 juin 2021

Réponse à l'interpellation de M. Alois Raemy (PDC) – Prenons garde aux conséquences des feux de forêts

10.03-2106-Reponse-06\_2021-Interpellation-Raemy-Feux-forets.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Au Nord de la commune, vers le manège de Villard, les branches des arbres à l'ouest et à l'est de la route de Blonay se touchent pratiquement. Ainsi, M. Raemy envisage qu'un feu à l'ouest de la route puisse se propager aux arbres à l'est de la route, mettant en danger les bâtiments du manège de Villard.

Dans le cadre de cette interpellation, M. Alois Raemy demande à la Municipalité de répondre aux points suivants :

*Si l'administration communale ou/et la Municipalité sont en contact soit avec un organe cantonal, comme par exemple la Division Inspection cantonale des forêts (DGE-FORET) 1014 Lausanne, soit avec un organe fédéral comme par exemple « Eidg. Forschungsanstalt WSL, 8903 Birmensdorf ». Ce dernier travaille en particulier avec l'Université de Neuchâtel si je suis bien renseigné (vous devriez en principe trouver quelqu'un qui parle le français),*

**Réponse :** Contacté et après une visite sur place, le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) de l'ASR s'est positionné comme suit :

« Le développement du feu par la proximité des branches est quelque chose de très peu probable.

En effet, la propagation d'ouest en est peut se produire pour autant qu'un feu se déclare et que nous ne puissions pas intervenir assez rapidement. Il est bien entendu qu'une taille préventive permettrait essentiellement de rassurer la population mais n'aurait pas d'impact significatif d'un point de vue de la prévention incendie.

Ce conseil est à pondérer au regard de la modeste expérience que nous avons dans le cadre des feux de forêts en précisant néanmoins que le nombre va probablement augmenter. »

La Municipalité a également consulté le garde-forestier du Groupement forestier de la Veveyse qui s'est également rendu sur les lieux et a considéré qu'il n'y avait pas de risque particulier dans cette zone



*Si en cas de visite des lieux avec un organe officiel, je puis me joindre à cette démarche,*

**Réponse :** Dans la mesure où des instances compétentes se sont rendues très rapidement sur les lieux par elles-mêmes, pour aboutir à des constats similaires, la Municipalité n'a pas jugé nécessaire d'élargir le nombre des intervenants.

*Si la Municipalité, prévoit de résoudre ce problème à brève échéance.*

**Réponse :** Bien que le risque « 0 » n'existe pas, la Municipalité estime, eu égard aux constats qui précèdent, qu'il n'y a, en l'état, pas de suite à donner.

En outre, il est précisé que les bâtiments qui étaient les plus proches des arbres existants ont été démolis récemment et par conséquent qu'ils ne sont plus en mesure de propager un éventuel incendie. Cette nouvelle situation crée un espace plus large de protection des bâtiments restants en cas d'intervention du SDIS.

Enfin, en vertu de l'occupation quasi constante du lieu résultant de la présence du manège et du passage important sur la route de Blonay, il est fort peu probable qu'un feu puisse se développer sans que l'alerte fût très rapidement donnée.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité n'estime pas nécessaire de prioriser une intervention dans ce périmètre en relation avec la protection du feu.

Néanmoins, la Municipalité reste vigilante face aux risques identifiés sur la commune et prendra les dispositions nécessaires si le risque de feu de forêts devait se renforcer à l'avenir.

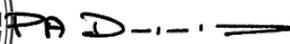
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  
Alain Grangier

  
MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ  
LIBERTÉ ET PATRIE

  
Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Interpellation de M. Aloïs Raemy

Adopté par la Municipalité : le 7 juin 2021

## **Interpellation de Alois Raemy, PDC et I (Conseil communal du 05.05.2021)**

### **Prenons garde aux conséquences des feux de forêts**

Il y a quelques années nous considérons que les feux de forêts en Suisse ne concernaient que les trois cantons les plus au Sud : le Valais, le Tessin et les Grisons. Suite au dérèglement climatique actuel, on considère aujourd'hui que presque tous les cantons sont concernés ; voir par exemple le feu de forêt au-dessus de Crésus dans le canton de Fribourg mentionné dans le journal « 20 minutes » du lundi 12 avril 2021 en page 5.

Au nord de notre commune, vers le manège de Villars, les branches des arbres à l'ouest et à l'est de la route de Blonay se touchent pratiquement. Ainsi un feu à l'ouest de la route pourrait se propager aux arbres à l'est de la route, mettant en danger d'incendie les bâtiments du manège de Villars. Je pense personnellement qu'il faudrait faire en sorte d'éliminer ce danger soit en taillant les arbres proches de la route des deux côtés soit en les coupant. On pourrait certainement trouver des emplacements pour les remplacer plus en direction de Montreux. Ceci n'est évidemment pas une demande d'un organe officiel, mais une démarche politique.

C'est pourquoi, dans le cadre de cette interpellation, je demande à la Municipalité :

- si l'administration communale ou/et la Municipalité sont en contact soit avec un organe cantonal, comme par exemple la Division Inspection cantonale des forêts (DGE-FORET) 1014 Lausanne , soit avec un organe fédéral comme par exemple « Eidg. Forschungsanstalt WSL, 8903 Birmensdorf ». Ce dernier travaille en particulier avec l'Université de Neuchâtel si je suis bien renseigné (vous devriez en principe trouver quelqu'un qui parle le français),
- si en cas de visite des lieux avec un organe officiel, je puis me joindre à cette démarche,
- si la Municipalité, prévoit de résoudre ce problème à brève échéance.

Je demande une réponse écrite à mon interpellation.

Merci de votre attention.

Alois Raemy